

Doc. : - 4.1 *Rapport de l'administrateur p.i. Ch. Moulin au Ministre des colonies* : La question des écoles libres. 25 Septembre 1908. 4 p. dactyl.

Etablissement
de
Saint-Pierre et Miquelon

Cabinet
de
l'Administrateur

N° 1

Analyse :
Rapport politique
de septembre 1908
La question des
écoles libres

Confidentielle

L'administrateur des Etablissements de St Pierre et Miquelon à Monsieur le Ministre des colonies.

Direction des affaires
politiques et Adminis-
tratives - 4è bureau - PARIS

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le principal fait politique du mois, a été la question des Ecoles privées dont je vous ai déjà entretenu par plusieurs câblogrammes.

A la date du 28 août dernier, un jeune homme d'environ vingt deux ans qui arrivait de France, M. Le Hors (Mathurin), m'a adressé une demande tendant à être autorisé à ouvrir une école privée d'enseignement primaire et secondaire sous le nom d'institution Saint-Christophe. Je lui ai refusé cette autorisation le 4 septembre et le 7 du même mois, sur son insistance à vouloir connaître les motifs qui avaient déterminé mon refus, je lui ai confirmé ma première lettre. Ce faisant, j'ai agi conformément à l'article 19 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844.

A la suite de ma décision, le Maire et les Adjoints de Saint-Pierre m'ont adressé le 12 septembre la protestation ci-jointe, qui a été reproduite sous la rubrique « Les Ecoles libres » dans le journal « La Vigie » le 19 septembre qui a d'ailleurs paru le 17. Ce journal terminait ainsi son article « *Nous ne pouvons croire que ce refus injustifié, et si préjudiciable aux intérêts de la Colonie, soit maintenu. Aussi les parents qui auraient l'intention d'envoyer leurs enfants au collège « Saint-Christophe » peuvent s'adresser, pour obtenir les renseignements à M. Vieillot, qui les leur fournira à partir de Lundi prochain, tous les jours le matin de 9 à 11 heures et l'après-midi de 2 à 4 dans une des salles de cet établissement* ».

La veille de la distribution du journal en ville - c'est-à-dire le 16 septembre - j'avais reçu en effet de M. Vieillot, une demande tendant à être autorisé à ouvrir dans un immeuble situé Rue Truguet, un Etablissement d'enseignement primaire élémentaire avec cours supérieur. L'établissement en question n'est autre que le collège « Saint-Christophe ». « *Je vous serais obligé, disait cet instituteur, de saisir au plus tôt le Conseil de l'Instruction publique de ma demande car je désirerais faire l'ouverture de l'Etablissement le Lundi 28 septembre* ».

Je ne me suis pas arrêté à la formalité de la réunion du Conseil de l'Instruction publique dont l'avis n'est exigé que pour l'ouverture d'une école. Dès le lendemain, c'est-à-dire le 17 septembre, je me suis empressé de répondre à M. Vieillot, que je ne jugeais pas opportun de lui accorder l'autorisation qu'il sollicitait.

Et ainsi la population que l'on cherchait à induire en erreur en lui faisant entrevoir l'ouverture possible de l'école privée, a dû comprendre que l'Administration ne se laisserait intimider par aucune pression et par aucune menace. Je suis persuadé d'ailleurs que ceux qui sont à la tête de l'entreprise ne se font aucune illusion sur ce sujet ; leur but est de travailler l'opinion publique, de créer un courant qui leur est nécessaire pour faire des protestations tapageuses. J'ai tout lieu de penser que la population ne les suivra pas dans cette voie, malgré la propagande que l'on peut faire. J'ai entendu dire que de vieilles dames allaient de maison en maison dissuadant les parents d'envoyer leurs enfants à l'école communale et si on leur fait remarquer que l'argent manque pour en payer une autre, on répond que l'on paiera pour eux. Cette propagande me semble avoir produit quelques effets, car ce matin la rentrée des garçons aux écoles publiques n'a donné que 112 élèves au lieu de 197 l'année dernière au même moment.

Cette diminution peut cependant avoir d'autres causes ; la campagne de pêche n'est pas encore terminée et beaucoup d'enfants peuvent encore travailler sur la grave. Quoiqu'il en soit, mes refus ne semblent par avoir découragé les promoteurs de l'entreprise ; l'on continue à préparer les locaux comme si l'on était sûr d'avoir l'autorisation ; on semble attendre des instructions de quelqu'un.

Les deux demandes d'ouvertures de l'institution « Saint-Christophe » émanent d'instituteurs laïques. Ce fait ne modifie en rien le véritable caractère de l'école que l'on veut ouvrir. La question des écoles privées de Saint-Pierre est l'œuvre du Préfet Apostolique. Quoiqu'en disent les rédacteurs de la protestation du 12 septembre, ces écoles seraient de véritables écoles congréganistes avec l'enseignement confessionnel. Pour en être convaincu, il suffit de lire les articles à ce sujet par certains journaux. D'ailleurs l'utilité de nouvelles écoles ne se fait pas sentir à Saint-Pierre. Celles que possède actuellement la colonie, fonctionnent bien, donnent de bons résultats et répondent largement aux besoins de la population.

En outre de la question des écoles, j'ai à vous signaler que j'ai annulé en Conseil d'Administration, une délibération du Conseil Municipal de Saint-Pierre, relative à l'administration de M. Antonetti. Copie de cette délibération est ci-jointe avec les documents concernant les écoles.

Depuis quelques jours on fait courir en ville le bruit que M. Antonetti, va être remplacé par un Gouverneur ; d'autres disent qu'il sera ici en Décembre.

CH. Moulin